



Les orientations d'actions



Orientations « alcool, drogue et médicaments »



Constats

Lourd bilan

L'alcool est responsable de 43 % des accidents mortels.

66 % de ces accidents se déroulent de nuit le week-end.

Le bilan correspondant est lourd : 108 tués et 408 blessés hospitalisés (BH).

Toutes les catégories d'usagers sont concernées.

INFORMATION – COMMUNICATION

- ▶ Prendre en compte l'ensemble des lieux de consommation d'alcool comme vecteur de communication (affichage, exposition, murs d'expression) :
 - débits de boissons (restaurants, bars de nuit, discothèques, etc.) ;
 - soirées privées ;
 - festivals ;
 - soirées associatives (culturelles, sportives ...) ;
 - soirées organisées dans le cadre communal.
- ▶ Impliquer toutes les catégories d'organiseurs de soirées (privés, municipaux, associatifs) dans la lutte contre l'alcool au volant.
- ▶ Informer/sensibiliser les organisateurs sur les effets physiologiques de la consommation d'alcool au regard de la conduite.
- ▶ Poursuivre les actions SAM « *Celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas* » en direction de tous les publics.
- ▶ Informer/sensibiliser sur les effets des médicaments sur la conduite.
- ▶ Améliorer la connaissance des accidents de la route où l'alcool est en cause :
 - Constituer sur ce thème une base de données communes sécurité routière pour l'ensemble des partenaires-acteurs de la Sécurité routière.
- ▶ Utiliser des supports de communication permettant de sensibiliser différentes catégories d'usagers et promouvoir l'auto-contrôle : tous médias , réseaux sociaux, smartphones.





► Promouvoir l'image du conducteur sobre via des personnalités locales (chanteurs, artistes, sportifs).

FORMATION-ÉDUCATION

► Initier une culture en sécurité routière destinée à l'ensemble des acteurs et partenaires.

► Mieux comprendre les accidents graves liés au facteur alcool :

- travail en partenariat avec le dispositif d'appui territorial de la MILDT, l'ARS, les professionnels de santé.

► Intégrer la connaissance et dimension sécurité routière dans toutes les formes de prévention réalisées dans le département :

- milieu intra-familial ;
- milieu associatif ;
- personnes âgées.

► Développer la formation des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) dans le cadre de leur intervention sur l'alcool.

► Mieux responsabiliser les associations d'étudiants dans la lutte contre l'insécurité routière liée à l'alcool.

► Intégrer un volet sécurité routière dans le cadre de l'acquisition d'une licence de débit de boissons.

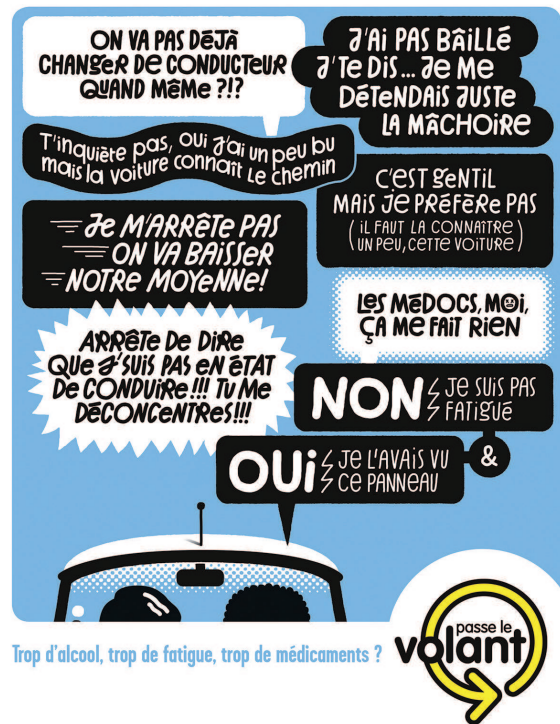
CONTRÔLE-SANCTION

► Renforcer les contrôles de respect de la réglementation à l'égard de l'ensemble des débiteurs de boissons alcoolisées (établissements de nuit, restaurants, stations services...).

► Définir un label à décerner aux débiteurs de boissons responsables.

► Poursuivre et cibler les contrôles des usagers de la route en tenant compte notamment des facteurs horaires d'accidentalité des jeunes (alcool et stupéfiants)

► Intensifier la communication sur les sanctions encourues.



MIEUX VAUT S'ACCROCHER À LA VIE QU'À SON VOLANT
Échangez vos plus mauvaises excuses sur Twitter #passelevolant



Orientations « vitesse, comportements à risque et piétons »



Constats

Vitesse

A La Réunion, le facteur vitesse est présent dans un accident mortel sur deux.

Dans la moitié des cas, il s'agit d'une vitesse excessive au-delà des limitations autorisées.

Dans l'autre moitié des cas, il s'agit d'une vitesse inadaptée aux circonstances.

Vulnérabilité

A La Réunion, les piétons représentent un quart des tués (23 % contre 11 % en Métropole).

Les enfants (piétons) de moins de 14 ans représentent 23 % des victimes graves (tués + BH).

De nombreux accidents surviennent la nuit (mortels piétons).

INFRASTRUCTURE

- ▶ Encourager le co-voiturage.
- ▶ Etablir un état des lieux sur les causes des accidents (piétons) dans les communes.
- ▶ Sensibiliser les aménageurs et les gestionnaires de réseaux routiers et élus locaux sur les nouveaux règlements, sur la démarche « *Code de la rue* ».

INFORMATION-COMMUNICATION

- ▶ Approfondir la connaissance de l'accidentologie liée aux piétons.
- ▶ Développer la communication sur le partage de la route :
 - Travailler sur la perception réciproque des différents usagers, notamment des piétons et cyclistes surtout de nuit (« *Voir et être vu* ») ;
 - Sensibiliser et responsabiliser les usagers piétons.
- ▶ Favoriser l'initiative des jeunes en matière de sécurité routière :
 - Débats dans les établissements scolaires afin de faire émerger des projets d'actions de sécurité routière ;
 - S'appuyer sur le réseau POP (plan ordinateur portable Région Réunion) pour communiquer davantage sur la thématique sécurité routière.
- ▶ Mobiliser et mieux fédérer les partenaires institutionnels.





FORMATION-ÉDUCATION

- ▶ Accompagner les catégories d'usagers spécifiques (sortie de prison, conducteurs récidivistes, personnes âgées...).
- ▶ Renforcer la prise en compte de l'éducation à la sécurité routière dans le milieu scolaire afin de transformer durablement le comportement du conducteur de demain sur la route :
 - Développer l'attestation première éducation routière (APER), permis piétons ;
 - Impliquer les élèves dans les interventions de sécurité routière.
- ▶ Actualiser la connaissance des intervenants (IDSR, associations) sur le thème de la sécurité routière.
- ▶ Développer des actions de sécurité routière en prenant en compte la dimension intergénérationnelle.

CONTRÔLE/SANCTIONS

- ▶ Communiquer davantage sur les sanctions et notamment sur la confiscation des véhicules.
- ▶ Lutter contre le phénomène de « pousse » qui prend de plus en plus d'ampleur à La Réunion.



Orientations « deux-roues motorisés »



Constats

Respect

Courtoisie remarquée entre les conducteurs de motos et automobilistes.

Vigilance

Entre 2007 et 2011, deux tués sur cinq (41 %) sont des utilisateurs de deux-roues motorisés.

Le taux de tués de cyclomotoristes est 3,5 fois supérieur à celui de la métropole (21 % contre 6 %).

En cyclomoteur, le casque n'est pas toujours porté (42 % victimes).

Présence d'alcoolémie.

Défaut de permis (AM – ex BSR).

INFRASTRUCTURE

► Sensibiliser et mobiliser les aménageurs routiers (en partenariat avec le CNFPT, les associations d'usagers à moto), aux risques des deux-roues motorisés sur les obstacles latéraux, les glissances, l'aménagement en milieu urbain (guide CERTU) et la signalisation des travaux.

INFORMATION-COMMUNICATION

► Utiliser les médias pour développer la communication sur les deux-roues motorisés (débat, messages aux plus jeunes par des parents...) :

- réseaux sociaux (Facebook, twitter, blog...);
- médias populaires;
- panneaux à messages variables (PMV).

► Communiquer sur les risques pris par les deux-roues motorisés à travers des témoignages (personnes emblématiques, victimes d'accidents de moto).

► Utiliser les lieux médicaux comme relais de sensibilisation sur les deux-roues motorisés : affichages, vidéos en boucle, campagnes de sécurité routière...).

► Sensibiliser les conducteurs, les professionnels « 2RM » (en activité ou en formation), les assureurs, les parents sur :

- Les risques liés au débridage (responsabilité, assurance, fragilité des organes mécaniques...);
- Le défaut de permis (AM – ex BSR).

► Sensibiliser les conducteurs de moto sur l'entretien de leur véhicule.





► Poursuivre la communication sur le danger lié aux déversements des matériaux sur la route.

► Mieux impliquer les concessionnaires en tant que relais de sensibilisation.

FORMATION-ÉDUCATION

► Promouvoir le permis AM dans le cadre du continuum éducatif.

► Inviter les motos écoles, en tant que relais de sensibilisation, à exploiter les données de l'observatoire départemental de sécurité routière :

- Etudes d'accidentologie sur les 2RM ;
- Vidéos locales, nationales, étrangères (sous réserve de droit de diffusion) ;

► Aider les jeunes à mieux accepter le port du casque (expérimenter par exemple la personnalisation des casques).

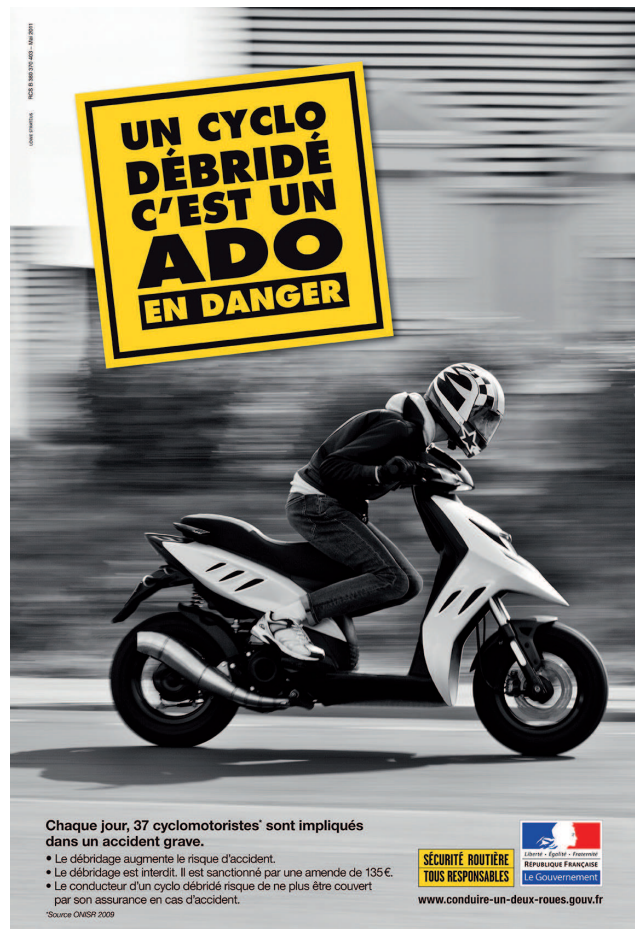
CONTRÔLE/SANCTIONS

► Dans la lutte contre le débridage, renforcer :

- Les contrôles routiers ;
- Les contrôles dans les points de vente et de réparations.

► Renforcer les contrôles sur les lieux de « pousse ».

► Proposer au niveau national une évolution de la constatation dite « PV au vol » qui prendrait en compte le non port du casque.



Chaque jour, 37 cyclomotoristes* sont impliqués dans un accident grave.

- Le débridage augmente le risque d'accident.
- Le débridage est interdit. Il est sanctionné par une amende de 135€.
- Le conducteur d'un cyclo débridé risque de ne plus être couvert par son assurance en cas d'accident.

*Source : OMSR 2009

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



www.conduire-un-deux-roues.gouv.fr



Orientations « deux-roues cyclistes »



Constats

Vulnérabilité

A La Réunion, 10% des accidents impliquent au moins un cycliste.
Entre 2007 et 2011, 7% des personnes tuées sur la route sont des cyclistes (18 sur 255 tués).
Un tiers des cyclistes présentait une alcoolémie illégale.

INFRASTRUCTURE

► Mobiliser les aménageurs et les gestionnaires de réseaux routiers pour une meilleure sécurisation des déplacements du cycliste aussi bien dans les projets routiers nouveaux que sur le réseau existant.

INFORMATION-COMMUNICATION

► Impliquer les OMS, la DJSCS, l'USEP, les fédérations sportives, les associations de cyclistes en tant que relais d'information et de sensibilisation.

► Poursuivre et adapter la communication afin d'informer un large public sur l'usage du vélo et communiquer sur le partage de la route.

► Communiquer davantage sur la perception de l'usager cycliste et sur les équipements de sécurité.

► Sensibiliser et responsabiliser les usagers par des messages ciblés.

FORMATION-ÉDUCATION

► Informer les élus sur la politique locale des déplacements en faveur du vélo (zone de rencontre, zone 30, contre-sens cyclable).

► Promouvoir des modes de déplacements alternatifs (mode doux) lors de manifestations culturelles ou sportives.





- ▶ Impliquer les communes et groupement de communes dans le développement des pistes d'éducation routière.
- ▶ Accentuer l'implication des établissements scolaires du premier degré, des OMS, de la DJSCS, des fédérations sportives, des associations de cyclistes, dans la formation des jeunes cyclistes.
- ▶ Renforcer l'implication des enseignants de la conduite sur la problématique « vélo » lors des formations des nouveaux conducteurs.
- ▶ Développer le *Cyclobus*.

CONTRÔLE/SANCTIONS

- ▶ Renforcer les contrôles liés aux comportements à risque.

